



Aesh medecine travail

Par moi82

Bonjour, étant en arrêt maladie depuis plusieurs mois suite à une intervention chirurgicale et malheureusement je vas en devoir en refaire une d ici peu, je souhaiterais savoir comment cela se passe pour rencontre médecine du travail avant reprise

En effet, je suis AESH contractuel en CDI et l'éducation nationale ne dispose pas de médecine de travail

J aurais souhaité tout de même rencontrer ce service afin de voir si je serais apte à reprendre à mon poste mais où trouver????

En vous remerciant, cordialement

Par kang74

Bonjou

Comme déjà dit, aucun medecin ne peut prédire que vous soyez apte ou pas, définitivement ou pas, avant d'avoir fait les soins appropriés .

Donc je ne comprends toujours pas la problématique : votre medecin vous juge apte , ou pas, à travailler ??

Par moi82

Dans le milieu privé avant toute reprise il faut passer devant MEDECINE TRAVAIL (je le sais étant donné que mon conjoint gère une entreprise et est confronté à cela dès qu'un salarié doit reprendre)

De ce fait, je réitère ma demande : où peut on se renseigner afin de voir un MEDECIN DU TRAVAIL étant donné que dans secteur public éducation nationale ce service là n'existe pas

Cordialement

Par kang74

Comme déjà dit vous n'êtes pas dans le secteur privé .

Et je n'avais pas compris que votre medecin vous juge apte à reprendre actuellement en ne renouvelant pas L'arrêt : est ce le cas ???

Il n'y a pas de visite de pré reprise de prévu .

Enfin depuis quand êtes vous en arrêt ? Car là non plus ce n'est pas pareil ...

Par moi82

Cela fait depuis début février 2025 que je suis en arrêt
Ma question est simple où puis je me renseigner pour consulter médecine travail,

Par kang74

Et la réponse est simple , vous ne voulez pas la comprendre ...

Il n'est pas prévu que vous consultiez un medecin du travail avant la fin de votre arrêt ; cela ne marche pas comme cela

Quand vous informerez votre administration de la fin de votre arrêt justifié par la guérison ou la consolidation de votre état de santé ou quand elle vous informera de la fin de vos droits , elle organisera une consultation avec un medecin agréé qui évaluera votre aptitude .

Suite à cette visite, là aussi, les choses ne se passent pas comme dans le secteur privé .

Par moi82

Et vous nous plus vous ne comprenez pas ma question qui est simple

Où me renseigner pour médecine travail éducation nationale vu qu'il n'y a pas ce service

Je ne veux pas prendre rdv avant la fin de mon arrêt c'est juste faudra t'il que je me renseigne

Je prends les devants pour quand j'en aurais besoin vu que l'éducation nationale ne sait pas me dire

Car vous me dites d'en informer ma hiérarchie mais cette dernière n'est pas à même de me renseigner

C'est pas plus compliqué que ça

Par kang74

Que voulez vous qu'elle vous dise ?

Il n'y a pas de medecin du travail, il y a un service de prévention, il y a un comité médical et il y a un medecin agréé : chacun a une fonction différente

Personne ne peut anticiper vu que vous n'avez pas de date de fin d'arrêt .

Dès que vous aurez une fin prévisible d'arrêt de travail vous contacterez le service rh de votre administration et le PIAL avec un certificat médical de votre medecin (ou spécialiste): avec cela, l'administration avisera s'il est pertinent de vous organiser une visite avec le medecin agréé puisqu'il n'est rien prévu pour un arrêt de moins de 12 mois .

Par de là, vous pouvez reprendre sans voir vu qui que ce soit aussi .

Mais un contrôle pour un arrêt de plus de 6 mois est souvent organisé pour vérifier que l'arrêt est justifié avec ce fameux medecin agréé (gardez bien tous les compte rendus)

Voyez avec un syndicat pour comprendre même si je vous ai donné TOUS ce qu'il y a à savoir...

Par TUT03

Bonjour

ce n'est pas à vous d'organiser une éventuelle consultation d'un "médecin du travail", c'est votre employeur qui s'en charge et qui vous adressera une convocation mais au préalable vous devez adresser à votre RH les documents délivrés par votre médecin traitant ou un spécialiste dans le domaine qui vous affecte qui indiquent que vous ne pouvez plus reprendre votre travail

Par moi82

Merci pour votre réponse mais comme j'ai expliqué auparavant il n'y a pas de médecine de travail dans l'éducation nationale, eux mêmes me l'ont confirmé donc c'est une démarche de ma part de savoir où je pourrais me renseigner si jamais j'en juge l'utilité. Ce n'est qu'une question et comme je dis ce n'est pas parce que je demande que je vais les contacter

Médecine du travail est un droit et pourquoi dans la fonction publique éducation nationale il n'y en a pas...

Merci bonne soirée

Par kang74

Il y a un service de médecine de prévention, des médecins agréés (vous avez du en voir un à l'embauche) et un conseil médical dans l'EN

Car il n'y a pas de medecin du travail, mais il y a bien des acteurs différents des services santé /travail comme dans le secteur privé , comme il n'y a pas les mêmes droits et les mêmes procédures : vous ne dépendez pas du code du travail,

votre mari, si .

A la fin de vote arrêt, votre medecin décide que vous pouvez reprendre , vous informez les rH et le pial : vous reprenez .
Vote medecin pense que vous ne pouvez pas reprendre comme avant, vous informez les rH et le pial : vous avez un rdv avec le medecin agréé qui décide si vous êtes apte ou pas .

Si vous ne comprenez pas celà, je ne vois pas qui pourrait vous aider quand vous en aurez besoin .

Par moi82

Alors ce n est pas que je ne comprends pas ce que vous dites c est que j ai fait appel RH qui m a signifié qu il n y a pas ce type de service, pial ce n est pas de leur ressort dixit, j ai même fait un mail à l'inspecteur de l académie dont je dépend et pas de réponse...

Par moi82

Et pour votre gouverne non je n ai pas vu de médecin agréé pour mon embauche (il y a 10ans de ça) peut-être que maintenant cela a changé

Par kang74

Si vous demandez des renseignements et des conseils comme vous le faites maintenant sur ce site, je pense qu'il est normal que personne ne perde son temps à vous expliquer .

Donc à la mauvaise question : comment contacter le medecin du travail, on vous répond il n'y en a pas et basta .

Par hideo

Bonsoir,
@moi82

Il existe bien des Médecins agréés conseil et prévention dans l'éducation nationale ,mais comme ils sont très peu ,il faut les contacter directement .

De quel académie dépendez vous ? et êtes vous titulaire??

Par moi82

Bonsoir Hideo
Je dépend de l académie de Toulouse
Je suis aesh en CDI, pas titulaire ni statut fonctionnaire

Par moi82

Kang 74 pour quelqu'un qui pense qu il est normal que personne ne perde son temps à m expliquer, je tenais à vous remercier car c'est à croire que vous n avez rien d autre à faire ce dimanche....

Par kang74

Vous avez raison . Je passe la main .

Par hideo

Bonjour,
j'espère que les liens fonctionnent normalement

[url=http://https://enseignants.se-unsa.org/Et-si-je-sollicitais-le-medecin-du-travail]http://https://enseignants.se-unsa.org/Et-si-je-sollicitais-le-medecin-du-travail[/url]

[url=http://https://www.ac-toulouse.fr/le-service-de-medecine-de-prevention-smp-pour-les-personnels-122930]http://https://www.ac-toulouse.fr/le-service-de-medecine-de-prevention-smp-pour-les-personnels-122930[/url]

Docteur Séverine Pétel : 05 36 25 70 34 / 05 36 25 83 63 - medecine-de-prevention@ac-toulouse.fr

Il suffit de contacter directement le service pour avoir un rendez vous.Ce sera un peu long vu le petit nombre de médecins .

Voyez aussi avec votre médecin traitant ,afin qu'il qu'il vous face un compte rendu médical complet .Le our du rendez vous apporter tous vos examens et résultats d'analyses .

Bon courage car avec l' EN c'est jamais simple .

Par moi82

Hideo merci beaucoup

Les liens ne fonctionnent pas quand je clique dessus mais je ferais recherche dans la barre de recherche

Merci beaucoup pour votre retour et je vous souhaite une excellente soirée